

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 02 JUIN 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2025
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
NOTE DE SYNTHÈSE

Dossier n° 45-2025	Subventions de fonctionnement aux associations
Dossier n° 46-2025	Restaurants scolaires – Tarifs 2025/2026
Dossier n° 47-2025	Accueils périscolaires – Tarifs 2025/2026
Dossier n° 48-2025	Parcelle cadastrée section AB n° 2163 – Acquisition
Dossier n° 49-2025	Plaine des sports de La Garosse – Convention de mandat entre la commune et le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais
Dossier n° 50-2025	Travaux de mise en conformité des raccordements en eau du gymnase et des vestiaires de la plaine des sports de la Garosse – Demande de subvention au conseil départemental
Dossier n° 51-2025	Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2026
Dossier n° 52-2025	Groupe scolaire Lucie Aubrac – Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour les activités de l'accueil de loisirs sans hébergement du Grand Cubzaguais communauté de communes
Dossier n° 53-2025	Ecole Pierre Dufour – Convention de mise à disposition du logement à Grand Cubzaguais communauté de communes
Dossier n° 54-2025	Avenant n° 2 à la convention de mise en place d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations du droit des sols (IADS)
	Décisions du maire



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45A1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
 Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET –
 Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE –
 Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

<u>OBJET :</u> Subventions de fonctionnement aux associations à caractère social

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
Secours Catholique	1 100 €
Secours Populaire	4 000 €
Ateliers des savoirs	1 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2025/45B1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
 Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET –
 Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE –
 Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère culturel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
AOL	800 €
ARHAL	500 €
Foksabouge	1 000 €
L'endroit du décor	500 €
Mandol'in tempo	500 €
Orchestre l'harmonie	4 000 €
100 % Objectif	700 €. (dont coup de pouce de 500 €)
ASSEMCA	500 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45B2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
Monsieur Mickaël COURSEAUX – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON –
Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX –
Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE –
Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur
Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame
Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur
Vincent CHARRIER.

Était présente en position de déport : Madame Véronique LAVAUD.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline
CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère culturel – Compagnie des Bombyx

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
Compagnie des Bombyx	800 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45B3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) : Monsieur Mickaël COURSEAUX – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient présents(es) en position de déport : Madame Célia MONSEIGNE – Madame Véronique LAVAUD – Madame Pascale AYMAT – Madame Julie COLIN – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Monsieur Georges MIEYEVILLE.

Etaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère culturel – CLAP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
CLAP	154 000 € (dont 1 ^{er} acompte de 80 000 € Voté le 27 janvier 2025)

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions (Mme MARTIN, MM. BELMONTE, BOBET, FAMEL, CHARRIER).

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45C1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
 Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET –
 Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE –
 Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations Loisirs – Animations – Détente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, alloue les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
Cercle généalogie Cubzaguais	200 €
Cercle philatélique du Cubzaguais	300 €
Cheval Bayard	250 €
Loisirs pour tous	350 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45C2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 31

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Était présent en position de déport : Michel ARNAUD.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Madame Déborah Marie MARTIN.

Était excusé sans procuration : Monsieur Dominique MESTREGUILHEM.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations Loisirs – Animations – Détente – Comité des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
Comité des fêtes	11 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2025/45C3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 30

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient présentes en position de déport : Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Madame Véronique LAVAUD.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations Loisirs – Animations – Détente – « Le temps des familles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
Le temps des familles	10 000 € (1 ^{er} acompte)

A été adopté à l'unanimité.

Le maire,
Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45D1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
 Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET –
 Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marle-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE –
 Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère divers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
ACPG canton	600 €
FNACA	300 €
Les mains d'jardins	600 €
Médaillés militaires	300 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 Fait à Saint-André-de-Cubzac,
 Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45D2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
 Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET –
 Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE –
 Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère divers – ACCA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
ACCA	900 €

Adopté par 30 voix pour, 1 voix contre (M. PINSTON) et 2 abstentions (Mmes RICHET, CLEDAT).

Le maire,

Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 JUIN 2025



La secrétaire,

Sarah GACHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2025/45D3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient présents(es) en position de déport : Mmes Célia MONSEIGNE, Véronique LAVAUD, Marie-Claire BORRELLY, Pascale AYMAT, Laure PENICHON, M. Michel ARNAUD.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère divers – Comité des Œuvres Sociales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
Comité des Œuvres Sociales	40 000 € (dont 1 ^{er} acompte de 30 000 € Voté le 27/01/2025)

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45E1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) : Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOURN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère sportif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
Handball Cubzaguais	2 210 €
Kick Aquitaine	1 000 €
Meuniers de Montalon	3 036 €
Saint André arts martiaux	3 804 €
Saint André Basket	6 181 €
Sporting club bouliste	777 €
Stade Cubzaguais athlétisme	8 547 €
Taekwondo	1 537 €
Team FF33	1 000 €
Tennis club Cubzaguais	4 439 €
Feel Ethik (skateboard)	500 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45E2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
 Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET –
 Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE –
 Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Était présent en position de déport : Monsieur Mathieu CAILLAUD.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère sportif – Football Club Cubzaguais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
Football Club Cubzaguais	9 533 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45E3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
 Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON –
 Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX –
 Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE –
 Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Était présent en position de déport : Monsieur Michel ARNAUD.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère sportif – RCC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
RCC	7 000 €

Adopté à l'unanimité

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 Fait à Saint-André-de-Cubzac,
 Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45E4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Était présent en position de déport : Monsieur Daniel THEBAULT.**Étaient excusés(es) avec procuration :** Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.**Secrétaire de séance :** Madame Sarah GACHET.**OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations à caractère sportif – SAC Badminton**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2025
SAC Badminton	2 936 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/45F1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marle-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Subventions de fonctionnement à la coopérative de l'école Pierre Dufour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition de la commission 2025
Coopérative scolaire de l'école Pierre Dufour	77,60 €

Adopté à l'unanimité.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/46

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Restaurants scolaires – Tarifs 2025/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention (M. LUPRICE), fixe comme suit les tarifs des restaurants scolaires applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 :

Enfant domicilié à Saint-André-de-Cubzac + classe ULIS ----- Quotient Familial	Prix repas 2025/2026	Montant abonnement mensuel 138 jours d'école pour l'année 2025/2026
Tarif solidaire (sur demande CCAS)	0,28 €	3,86 €
QF inférieur ou égal à 600 €	1,55 €	21,39 €
QF compris entre 601 et 800 €	2,26 €	31,19 €
QF compris entre 801 et 900 €	2,87 €	39,61 €
QF compris entre 901 et 1000 €	3,31 €	45,68 €
QF compris entre 1001 et 1100 €	3,56 €	49,13 €
QF compris entre 1101 et 1200 €	3,82 €	52,72 €
QF compris entre 1201 et 1300 €	3,96 €	54,65 €
QF compris entre 1301 et 1400 €	4,32 €	59,62 €
QF compris entre 1401 et 1500 €	4,46 €	61,55 €
QF compris entre 1501 et 1600 €	4,59 €	63,34 €
QF compris entre 1601 et 1800 €	4,96 €	68,45 €
QF compris entre 1801 et 2000 €	5,15 €	71,07 €
QF compris entre 2001 et 3000 €	5,28 €	72,86 €
QF supérieur ou égal à 3001 €	5,45 €	75,21 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

S²LOW

ID : 033-213303662-20250605-D_2025_46-DE

Tarifs 2025/2026	
Enfant hors commune	5,45 €
Repas occasionnel	5,45 €
Personnel enseignant	5,44 €
Personnel municipal, et employés sous contrat dans les écoles	Catégorie C : 3,96 € Catégorie B : 4,36 € Catégorie A : 4,76 €
Autre personne	8,00 €
Famille d'accueil	Le repas : 2,87 € Abonnement : 39,61 €
AESH	3,96 €
Services civiques EN ou mairie	gratuit
Stagiaires EN ou mairie	gratuit

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le ~ 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2025/47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, **Maire**

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Accueils périscolaires – Tarifs 2025/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention (M. LUPRICE), fixe comme suit les tarifs des accueils périscolaires applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 :

Tranches de QF	Année scolaire 2025/2026	Année scolaire 2025/2026
	Tarif à la demi-heure	Tarif au quart d'heure Chappel et Cabanes
Tarif solidaire (sur demande CCAS)	0,12 €	0,06 €
QF inférieur ou égal à 600 €	0,35 €	0,18 €
QF compris entre 601 et 800 €	0,40 €	0,20 €
QF compris entre 801 et 900 €	0,47 €	0,24 €
QF compris entre 901 et 1000 €	0,53 €	0,27 €
QF compris entre 1001 et 1100 €	0,63 €	0,32 €
QF compris entre 1101 et 1200 €	0,67 €	0,34 €
QF compris entre 1201 et 1300 €	0,69 €	0,35 €
QF compris entre 1301 et 1400 €	0,76 €	0,38 €
QF compris entre 1401 et 1500 €	0,79 €	0,40 €
QF compris entre 1501 et 1600 €	0,82 €	0,41 €
QF compris entre 1601 et 1800 €	0,89 €	0,45 €
QF compris entre 1801 et 2000 €	0,93 €	0,47 €
QF compris entre 2001 et 3000 €	0,96 €	0,48 €
QF supérieur ou égal à 3001 €	0,99 €	0,50 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250605-D_2025_47-DE

S²LO

Tarif du goûter	Année Scolaire 2025/2026
En maternelle	0,61 €
En élémentaire	0,78 €

Le maire,

Celia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2025/48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Madame Déborah Marie MARTIN.

Était excusé sans procuration : Monsieur Dominique MESTREGUILHEM

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Parcellle cadastrée section AB n° 2163 – Acquisition

Dans le cadre des travaux de requalification de la rue Hubert de l'Isle, il a été aménagé, notamment pour des raisons de sécurité, à l'angle de la limite de propriété de Madame et Monsieur MESTREGUILHEM des gabions.

Afin d'intégrer ces aménagements dans le patrimoine communal, Monsieur et Madame MESTREGUILHEM ont convenu de céder cette partie de leur propriété à la commune à l'euro symbolique. La parcelle concernée, cadastrée section AB n° 2163, issue de la division de la parcelle cadastrée section AB n° 2162 (anciennement 685), est d'une contenance de trois mètres carrés.

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune.

Le plan de division est joint au présent projet de délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 2163 d'une surface de trois mètres carré à l'euro symbolique ;
- désigne maître Jean-Charles BOUZONIE, domicilié 1 rue Franklin à Bordeaux (33000) dans cette affaire ;
- autorise madame le maire à signer l'acte notarié d'acquisition de cette propriété et tous les actes relatifs à cette acquisition.

Le maire,
Célia MONSEIGNE



La secrétaire,
Sarah GACHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Plaine des sports de La Garosse – Convention de mandat entre la commune et le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais

Par courrier en date du 11 avril 2025, le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais propose à la commune de Saint-André-de-Cubzac de l'accompagner dans la réalisation de mise en conformité des raccordements des bâtiments communaux. Cet accompagnement, à formaliser par une convention de mandat telle qu'annexée au présent projet de délibération, permettra à la commune de bénéficier d'une aide plafonnée à 50 % du montant des travaux hors taxes. Cette aide sera versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le seul site municipal concerné par cette opération est la plaine des sports de La Garosse, notamment le gymnase et les vestiaires.

La convention à conclure prévoit ainsi de confier un mandat au SIAEPA du Cubzadais Fronsadais afin qu'il assure au nom de la commune la gestion administrative de la demande d'aide et de paiement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de percevoir cette aide avant de la reverser à la commune. En contrepartie, la commune s'engage à réaliser les travaux de mise en conformité et à transmettre tout justificatif au SIAEPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la convention de mandat entre la commune et le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais telle qu'annexée à la présente délibération ;
- autorise madame le maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Travaux de mise en conformité des raccordements en eau du gymnase et des vestiaires de la plaine des sports de la Garosse – Demande de subvention au conseil départemental

Construite en 1978, la plaine des sports La Garosse, en particulier le gymnase et les vestiaires, malgré un entretien régulier, présente des signes de vétusté et nécessite des travaux de mise en conformité à la demande du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais. Le montant de ces travaux est estimé à 51 462,72€ hors taxes.

Le gymnase et ces vestiaires sont principalement utilisés par les élèves du collège La Garosse pour les activités liées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive pendant le temps scolaire ainsi que pour la pratique du sport dans le cadre de l'UNSS. Aussi, le conseil départemental est susceptible d'apporter son aide au financement des travaux.

L'Agence de l'Eau, par le biais du SIAEPA, est susceptible de subventionner également ce projet à hauteur de 50% du montant hors taxes des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Gironde, dans le cadre des travaux de mise en conformité des raccordements en eau des équipements sportifs de la Plaine des Sports de La Garosse, en particulier les vestiaires et le gymnase, mis à disposition des élèves du collège La Garosse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
- Gymnase - Vestiaires	14 252,37	Conseil départemental	12 865,68€
	37 210,35€	Agence de l'Eau	25 731,36€
		Autofinancement	12 865,68€
TOTAL HT	51 462,72€	TOTAL	51 462,72€

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du conseil départemental de la gironde une subvention dans le cadre des travaux de mise en conformité des raccordements en eau des équipements sportifs de la Plaine des Sports La Garosse ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2025/51

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Tarifs 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2333-6, L.2333-13 à L.2333-15 et R.2333-10 à R.2333-17 ;

Vu le Code des Impositions sur les Biens et Services, notamment ses articles L.454-39 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Vu l'article 100 de la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 apportant des modifications à la procédure d'application de la TLPE à partir de l'année de taxation 2022 ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 1987 et du 14 mai 2018 instituant la TLPE ;

Vu le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+ 1,8 %) et l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- maintient l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7 m² ;
- fixe les tarifs d'application de la TLPE sur le territoire communal pour l'année 2026, comme suit :

Dispositifs publicitaires	en € / m²
Enseignes	
Surface > 7 m ² et ≤ 12 m ²	18,90
Surface > 12 m ² et ≤ 50 m ²	37,70
Surface > 50 m ²	75,60
Affichage (publicités et préenseignes) non numérique	
Surface ≤ 50 m ²	18,90
Surface > 50 m ²	37,80
Affichage (publicités et préenseignes) numérique	
Surface ≤ 50 m ²	56,70
Surface > 50 m ²	113,30

- donne tous pouvoirs à madame le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Il est précisé que la recette sera inscrite au compte 73174 du budget principal.

Le maire,

Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 JUIN 2025



La secrétaire,

Sarah GACHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Groupe scolaire Lucie Aubrac – Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour les activités de l'accueil de loisirs sans hébergement du Grand Cubzaguais communauté de communes

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est organisé par le Grand Cubzaguais communauté de communes. Le Grand Cubzaguais communauté de communes sollicite la ville pour l'ouverture d'un ALSH au sein du groupe scolaire Lucie Aubrac du 7 juillet au 1^{er} août 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 2 abstentions (MM. FAMEL, CHARRIER) :

- approuve la mise à disposition des locaux du groupe scolaire Lucie Aubrac au bénéfice du Grand Cubzaguais communauté de communes, pour l'organisation de l'ALSH durant la période précitée ;
- approuve les termes de la convention de mise à disposition telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- autorise madame le maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes nécessaires à ce dossier.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 JUIN 2025



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D - 2025/53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Ecole Pierre Dufour – Convention de mise à disposition du logement à Grand Cubzaguais communauté de communes

Dans le cadre d'emploi de saisonniers pour la saison estivale de 2025, le Grand Cubzaguais communauté de communes sollicite de la commune de Saint-André-de-Cubzac la mise à disposition du logement situé à l'école Pierre Dufour.

Cette mise à disposition, conclue à titre gratuit et courant du 17 juin au 1^{er} septembre 2025, doit faire l'objet d'une convention telle qu'annexée au présent projet de délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme RICHET, MM. FAMEL, CHARRIER) :

- décide de mettre à disposition du Grand Cubzaguais communauté de communes le logement de l'école Pierre Dufour, sis 59 rue Rosa Bonheur, à titre gratuit pour une durée courant du 17 juin 2025 au 1^{er} septembre 2025 ;
- approuve les termes de la convention telle qu'annexée au présent projet de délibération ;
- autorise madame le maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2025/54

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le deux juin, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire
Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Dominique MESTREGUILHEM – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Madame Sarah GACHET.

OBJET : Avenant n° 2 à la convention de mise en place d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations du droit des sols (IADS)

Une convention visant à créer un service commun mutualisé intercommunal dédié à l'instruction des autorisations du droit des sols (IADS) a été signée entre le Grand Cubzaguais communauté de communes et la commune de Saint-André-de-Cubzac pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Afin d'assurer la continuité du service, il convient de prolonger la durée de cette convention d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Il a par ailleurs été mis en évidence lors de la dernière réunion de bilan sur ce service commun IADS, la nécessité de refondre complètement cette convention afin d'adapter le cadre juridique et organisationnel du service aux évolutions et besoins des communes membres. Aussi, afin de sécuriser le service tout en permettant ces travaux de refonte, il est proposé d'inclure une clause de reconduction tacite à cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2, et suivants relatifs à la création et au fonctionnement des services communs ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019/123 du 9 décembre 2019, portant approbation de la convention de création du service commun IADS et adhésion au service ;

Vu la délibération du Grand Cubzaguais communauté de communes n°2019-154 en date du 18 décembre 2019, portant création du service commun mutualisé « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » (IADS) du Grand Cubzaguais communauté de communes ;

Vu la convention portant création du service commun mutualisé « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » (IADS) du Grand Cubzaguais signée en date du 18 décembre 2019, pour une durée initiale de 5 ans à compter du 01/01/2020 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention portant création du service commun mutualisé « Instruction des Autorisations du Droit des Sols » (IADS) du Grand Cubzaguais, portant intégration de la commune de Pugnac en date du 27 octobre 2022 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention susvisée, ci-annexé ;

Considérant que le service commun IADS a démontré son utilité dans l'accompagnement des communes membres pour l'instruction des demandes d'urbanisme, garantissant une expertise technique, une mutualisation des moyens et une harmonisation des pratiques ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service pour permettre aux communes membres de bénéficier de l'instruction du service commun ;

Considérant par conséquent la nécessité de prolonger la convention de création du service commun IADS pour une durée d'un an, à compter du 01/01/2025 et ce jusqu'au 31/12/2025 ;

Considérant qu'il a été convenu avec les communes membres, lors de la dernière réunion bilan du service commun IADS, la nécessité de procéder, en 2025, à un travail de renouvellement général de ladite convention afin d'adapter le cadre juridique et organisationnel du service aux évolutions et aux besoins des communes membres ;

Considérant par conséquent la nécessité, en vue de faciliter ces travaux de refonte générale, d'ajouter une mention de tacite reconduction à la convention, sauf dénonciation expresse par l'une des parties selon les modalités prévues dans la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n° 2 ci-annexé portant prolongation de la convention de création du service commun Instruction Au Droit du Sol (IADS) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2025, et introduction d'une clause de tacite reconduction de la convention ;
- de travailler, comme convenu lors de la dernière réunion bilan sur le service commun IADS, au renouvellement général de ladite convention afin d'adapter le cadre juridique et organisationnel du service aux évolutions et aux besoins des communes membres ;
- d'autoriser madame le maire à signer l'avenant n° 2 ci-annexé à la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Sarah GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 JUIN 2025

Décisions du maire :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 097 en date du 27 mars 2025 de signer l'avenant n° 3 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement par requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours Clemenceau notifié le 24 juillet 2023 à l'entreprise ROUGE BORDEAUX, URBANISME ET PAYSAGE – mandataire du groupement située à LIBOURNE (33500), ayant pour objet d'avoir recours à l'intervention d'un hydrogéologue pour le rebouchage de deux puits découverts lors des travaux cours Clemenceau et rue Nationale. L'avenant entraîne une plus-value de 5 320€ HT (dont l'intégralité sera perçue par SUEZ CONSULTING-SAFEGE), le montant du marché est ainsi réajusté à 177 941,98€ HT.

Décision n° 098 en date du 27 mars 2025 de signer l'avenant n° 2 du lot n° 2 « Paysage » au marché de travaux de requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours Clemenceau, notifié le 14 octobre 2024 à l'entreprise BERNARD PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT située à AMBARES-ET-LAGRAVE (33440), ayant pour objet de prendre acte de la nécessité d'élaguer des arbres du Cours Clemenceau et de la place Raoul Larche. L'avenant entraîne une plus-value de 3 003€ HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 197 004,88€ HT.

Décision n° 099 en date du 25 mars 2025 de louer la salle du Champ de foire le 29 mars 2025. La commune facturera cette régie 306 € la journée, soit 102 € de forfait son, 102 € de forfait lumière, 102 € de forfait agent.

Décision n° 100 en date du 25 mars 2025 de louer la salle Dantagnan le 30 mars 2025. La commune facturera cette location 117 € la demi-journée.

Décision n° 101 en date du 26 mars 2025 d'accepter les indemnités proposées par SMACL assureur de la commune située à NIORT (79000), d'un montant de 375,60 € afin de procéder à des réparations suite à un dommage électrique au club-house de tennis de la commune.

Décision n° 102 en date du 27 mars 2025 d'accepter les indemnités proposées par COVEA assureur de la commune située à LE MANS (72045), d'un montant de 974,00 € afin de procéder à l'indemnisation des frais de procédure opposant la commune à un administré dans le cadre d'une expertise judiciaire.

Décision n° 103 en date du 31 mars 2025 de signer l'avenant n° 4 du lot n° 1 « VRD » au marché de travaux de requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours Clemenceau, notifié le 14 octobre 2024 à l'entreprise COLAS située à BLAYE (33390), ayant pour objet de prendre acte de la nécessité d'adapter l'emprise des travaux et de combler les deux puits découverts. L'avenant entraîne une plus-value de 24 537 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 2 097 049,29 € HT.

Décision n° 104 en date du 31 mars 2025 de signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 « équipements, signalisation verticale et horizontale de la piste cyclable - section de la commune de Saint-André-de-Cubzac » au marché de travaux d'aménagement d'une continuité cyclable entre le pont Eiffel et le pôle multimodal de Saint-André-de-Cubzac le long de la RD1010, notifié le 20 septembre 2024 à l'entreprise AER Carquefou située à CARQUEFOU (04470), ayant pour objet de prendre acte de la nécessité de faire réaliser un moule pour les aménagements. L'avenant entraîne une plus-value de 2 764,80 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 32 477,76 € HT.

Décision n° 106 en date du 03 avril 2025 de présenter une demande de permis de démolir au service instructeur en vue des travaux de démolition de hangars situés rue Robillard.

Décision n° 107 en date du 10 avril 2025 d'annuler et de remplacer la décision n° 103-2025 du 31 mars 2025 afin de signer l'avenant n° 4 du lot n° 1 « VRD » au marché de travaux de requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours

Clemenceau, notifié le 14 octobre 2024 à l'entreprise COLAS située à BLAYE (33390), ayant pour objet de prendre acte de la nécessité d'adapter l'emprise des travaux et de combler les deux puits découverts. L'avenant entraîne une plus-value de 24 564,00 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 2 097 076,29 € HT.

Décision n° 108 en date du 10 avril 2025 de signer l'avenant n° 1 du marché de travaux d'entretien des espaces verts, notifié le 22 juillet 2024 à l'entreprise BERTRAND ESPACE VERT située à MERIGNAC (33700), ayant pour objet de prendre acte de la nécessité d'adapter le nombre de mètres carrés de tonte à la Plaine des Sports Laurent Ricci. L'avenant entraîne une plus-value de 2 160 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 46 672,52 € HT.

Décision n° 109 en date du 10 avril 2025 de signer l'avenant n° 1 au contrat de vérification annuelle des moyens de lutte portatifs contre l'incendie, notifié le 13 août 2024 à l'entreprise AQUIFEU située à SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC (33160), ayant pour objet de rajouter la vérification annuelle de deux extincteurs. L'avenant entraîne une plus-value de 35,20 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 1 244,90 € HT.

Décision n° 110 en date du 10 avril 2025 de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde et à l'Association des Maires de France. La commune versera la somme de 3 446,30 € au titre de la cotisation pour l'année 2025.

Décision n° 111 en date du 10 avril 2025 de présenter une demande de permis de démolir au service instructeur en vue des travaux de démolition des vestiaires de la piscine municipale.

Décision n° 112 en date du 10 avril 2025 de présenter une déclaration préalable avant travaux au service instructeur en vue des travaux de démolition des vestiaires de la piscine municipale.

Décision n° 113 en date du 14 avril 2025 de reconduire l'accord-cadre relatif à la fourniture de denrées alimentaires, notifié le 24 juillet 2023 à l'entreprise GV RESTAURATION située à LE PLESSIS BELLEVILLE (60330), pour la seconde fois, à compter du premier jour et pour la période de l'année scolaire 2025/2026.

Décision n° 114 en date du 14 avril 2025 de délivrer un emplacement en terrain commun pour une durée de cinq ans, non renouvelable, au cimetière communal pour la période du 14/04/2025 au 13/04/2030.

Décision n° 115 en date du 15 avril 2025 de mettre à jour la régie de recettes de location des salles municipales et de billetterie des manifestations communales.

Article 1 : une régie de recettes location des salles municipales et de billetterie des manifestations communales est instituée auprès du service « Culture / Vie associative ».

Article 2 : Cette régie est installée dans les locaux de l'Espace Municipal Soucarros – n° 6 de la rue Soucarros - 33240 Saint André de Cubzac.

Article 3 : La régie encaisse les produits suivants :

1°/ Location (y compris caution) des locaux suivants :

- Salle du Champ du Foire et frais de régie technique ;
- Salle du Château Robillard ;
- Salle du Mascaret ;
- Salle Dantagnan ;
- Salle du Magic ;
- Salles de l'Espace Municipal Soucarros ;
- Salle Clémenceau ;
- Refuge insolite du moulin de Montalon.

2°/ Billetterie des manifestations communales.

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces ;
- Chèques ;
- Carte bancaire ;
- Virements du Trésor Public sur le compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT).

Un compte de dépôt est ouvert au nom du régisseur dès qualité auprès du comptable public.

Les recettes sont perçues contre remise à l'usager d'un coupon ou reçu de règlement.

Article 5 : Un fonds de caisse d'un montant de **50 €** est mis à disposition du régisseur.

Article 6 : L'intervention de(s) mandataires(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

Article 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **2 000 €**.

Article 8 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

Article 9 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de maniement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, et qui sera intégré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Article 11 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement de fonds selon la réglementation en vigueur ;

Article 12 : le Maire et le comptable public assignataire de Saint-André-de-Cubzac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 13 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Décision n° 117 en date du 29 avril 2025 de reconduire le marché relatif aux travaux d'entretien et de rénovation annuels des terrains de sport en gazon naturel, notifié le 22 juillet 2024 à l'entreprise LAFFITE ENVIRONNEMENT située à PAU (64000), pour la première fois du 22 juillet 2025 au 21 juillet 2026.

Décision n°118 en date du 29 avril 2025 de reconduire le marché relatif à l'achat de fournitures courantes pour l'entretien des espaces verts et des terrains de sport de la Commune, lot n°2 « composts et mulchs », notifié le 1^{er} mars 2024 à l'entreprise LA GRANDE JAUQUE située MERIGNAC (33700), pour la première fois du 16 juin 2025 au 15 juin 2026.

Décision n° 119 en date du 29 avril 2025 de reconduire le marché relatif à la télésurveillance des bâtiments communaux et entretien des installations de télésurveillance, lots n° 1 et n° 2, notifié le 12 juillet 2024 à l'entreprise SIS SECURITE située à ARCANGUES (64200), pour la première fois du 15 juillet 2025 au 14 juillet 2026.

Décision n° 120 en date du 29 avril 2025 de reconduire le marché relatif à la location, pose, dépose et maintenance des motifs d'illumination pour les fêtes de fin d'années 2023, 2024 et 2025, notifié le 17 juillet 2023 à l'entreprise LEBLANC ILLUMINATIONS située à LE MANS (72027), pour la deuxième et dernière fois du 17 juillet 2025 au 16 juillet 2026.

Décision n° 121 en date du 29 avril 2025 de reconduire Le marché relatif aux travaux d'entretien des espaces verts, notifié le 22 juillet 2024 à l'entreprise BERTRAND ESPACE VERT située à MERIGNAC (33700), pour la première fois du 27 juillet 2025 au 26 juillet 2026.

Décision n° 122 en date du 29 avril 2025 d'annuler et de remplacer la décision n° 108-2025 du 10 avril 2025 afin de signer l'avenant n° 1 du marché de travaux d'entretien des espaces verts, notifié

le 22 juillet 2024 à l'entreprise BERTRAND ESPACE VERT située à MERIGNAC (33700), ayant pour objet de prendre acte de la nécessité d'adapter le nombre de mètres carrés de tonte à la Plaine des Sports Laurent Ricci. L'avenant entraîne une plus-value de 2 160 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 47 092,52 € HT.

Décision n° 123 en date du 02 mai 2025 de signer l'avenant n° 1 du marché de vérification des installations d'aération et d'assainissement des bâtiments communaux, notifié le 28 novembre 2024 à l'entreprise APAVE située à ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX, ayant pour objet de rajouter le contrôle de plusieurs bouches d'aération et d'une hotte, non prévu au contrat initial. L'avenant entraîne une plus-value de 810 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 4 860 € HT

Décision n° 124 en date du 28 avril 2025 de louer la salle n° 1 de Soucarros le 05 mai 2025. La commune facturera cette régie 69 € la demi-journée.

Décision n° 125 en date du 02 mai 2025 de reconduire le marché relatif aux travaux de reproduction de documents, lot n° 2 « journal communal », notifié le 12 juin 2022 à l'entreprise EVOLUPRINT située à FENOUILLET (31151), pour la troisième et dernière fois du 13 juin 2025 au 12 juin 2026.

Décision n° 126 en date du 02 mai 2025 d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de fourniture et livraison de livres scolaires et de documents audiovisuels, lot n° 1 « CD section adulte et jeunesse », à l'entreprise RDM VIDEO SA, située à SANNOIS (95110). Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible 2 fois sur décision expresse de la Commune. La Commune s'engage sur un minimum de commandes de 800 € HT par an et un maximum de 3 000 € HT par an.

Décision n° 127 en date du 02 mai 2025 de louer la salle Dantagnan le 12 mai 2025. La Commune facturera cette régie 117 € la demi-journée.

Décision n° 138 en date du 06 mai 2025 d'annuler et de remplacer la décision n° 112-2025 du 03 avril 2025 afin de présenter une déclaration préalable avant travaux au service instructeur en vue des travaux de construction d'un mur de fermeture des ouvrants du bâtiment des vestiaires de la piscine après démolition des vestiaires de la piscine municipale.

Décision n° 139 en date du 07 mai 2025 de louer la salle du Mascaret le 14 mai 2025. La Commune facturera cette régie 170 € la demi-journée.

Décision n° 140 en date du 07 mai 2025 de louer la salle du Château Robillard le 17 et le 18 mai 2025. La Commune facturera cette régie 241 € le week-end.

Décision n° 141 en date du 07 mai 2025 de louer la salle du Mascaret le 17 mai 2025. La Commune facturera cette régie 310 € la journée.

Décision n° 142 en date du 07 mai 2025 de louer la salle du Champ de Foire le 17 mai 2025. La Commune facturera cette régie 204 € la journée, soit 102 € de forfait lumière, 102 € de forfait agent.

Décisions concernant l'exercice du droit de préemption :

DATE DECISION	N° DECISION	N° DIA	PARCELLE CADASTREE	ADRESSE	OBJET DE LA DECISION
25/03/2025	089-2025	DIA 25J0018	Section AE numéro 558	8 Chemin de la Cale du Sud	renonce à exercer son droit de préemption
25/03/2025	090-2025	DIA 25J0019	Section AI numéro 184	74 Chemin de Patoche - Lot n°7	renonce à exercer son droit de préemption
25/03/2025	091-2025	DIA 25J0020	Section A numéro 2594 Section A numéro 2595 Section A numéro 2596	466 route du Bouilh	renonce à exercer son droit de préemption
25/03/2025	092-2025	DIA 25J0022	Section AN numéro 69 Section AN numéro 79 Section AN numéro 83 Section AN numéro 84	80 Route de Salignac - Lots 54-147-148	renonce à exercer son droit de préemption
25/03/2025	093-2025	DIA 25J0023	Section AE numéro 312 Section AE numéro 330	57 Chemin de Terrefort	renonce à exercer son droit de préemption
25/03/2025	094-2025	DIA 25J0024	Section AB numéro 1779 Section AB numéro 1784	205 Chemin du Tasta	renonce à exercer son droit de préemption
25/03/2025	095-2025	DIA 25J0025	Section AN numéro 374	Rue de la Fontaine	renonce à exercer son droit de préemption
25/03/2025	096-2025	DIA 25J0026	Section AB numéro 189	212 rue Nationale	renonce à exercer son droit de préemption
28/03/2025	105-2025	DIA 25J0028	Section AP numéro 28	105 rue Dantagnan	renonce à exercer son droit de préemption
24/04/2025	116-2025	DIA 25J0042	Section AL numéro 505 Section AL numéro 517 Section AL numéro 522 Section AL numéro 525 Section AL numéro 527 Section AL numéro 530 Section AL numéro 536 Section AL numéro 538 Section AL numéro 540 Section AL numéro 542 Section AL numéro 547 Section AL numéro 549 Section AL numéro 551 Section AL numéro 554 Section AL numéro 557 Section AL numéro 559 Section AL numéro 561 Section AL numéro 563 Section AL numéro 568 Section AL numéro 645 Section AL numéro 646 Section AL numéro 647	Lande de Garosse - Zac Parc d'Aquitaine	renonce à exercer son droit de préemption

			Section AL numéro 648 Section AL numéro 649 Section AL numéro 650 Section AL numéro 651 Section AL numéro 652 Section AL numéro 653 Section AL numéro 654 Section AL numéro 655 Section AL numéro 656 Section AL numéro 657 Section AL numéro 658 Section AL numéro 659		
06/05/2025	128-2025	DIA 25J0030	Section AB numéro 1852 Section AB numéro 1853	3 rue Jacques Brel	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	129-2025	DIA 25J0031	Section AN numéro 44 Section AN numéro 45	1320 Avenue Jules Ferry	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	130-2025	DIA 25J0032	Section AD numéro 571	7 rue Peychaud	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	131-2025	DIA 25J0033	Section AE numéro 9 Section AE numéro 846	6 Allée des Pêcheurs 6 Quai Laurent Coureauad	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	132-2025	DIA 25J0035	Section AC numéro 543 Section AC numéro 548	11 rue de la Cabeyre	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	133-2025	DIA 25J0036	Section AH numéro 536	18 Chemin du Grand Ormeau	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	134-2025	DIA 25J0037	Section AS numéro 208	11 rue Léo Ferré	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	135-2025	DIA 25J0038	Section G numéro 968 Section G numéro 898	Route de Plagne	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	136-2025	DIA 25J0039	Section AL numéro 475	515 Avenue de l'Europe	Renonce à exercer son droit de préemption
06/05/2025	137-2025	DIA 25J0040	Section D numéro 2726	331 rue Olympe de Gouges	Renonce à exercer son droit de préemption